

ARRÊTÉ ZÉRO RESSAUT : wedi aux côtés des experts de l'accessibilité et des professionnels pour faciliter son application

Depuis le 1er juillet, le texte imposant dans les logements neufs, accessibles, une zone de douche zéro ressaut est entré en vigueur. Désormais, la douche zéro ressaut devient obligatoire pour tous les permis de construire des logements neufs en rez-de-chaussée ou en étages desservis par ascenseur, ainsi que dans les maisons individuelles construites pour être louées ou mises à disposition.

Au-delà d'une facilitation de la manœuvre des fauteuils roulants, cet arrêté vise une accessibilité universelle, en permettant aux personnes avec des problèmes de motricité, de déficience visuelle, ou de perte d'appui, d'accéder à leur salle de bain sereinement, même en traînant les pieds, et sans se blesser. Si certains professionnels du BTP expriment encore des craintes quant aux aspects techniques ou aux éventuels surcoûts d'une telle mesure, ils vont devoir s'adapter face à un réel besoin de la population.

En effet, les personnes âgées représentaient 13,4 millions de personnes en 2020, et ce chiffre est amené à progresser. Selon les chiffres de l'Agence Agence Qualité Construction en juillet-août 2020, en 2040, 25% de la population en France aura plus de 65 ans. Alors qu'on compte aujourd'hui 1,3 million de personnes en perte d'autonomie, sur les 20 000 décès chaque année par accident de la vie, 80% sont dus à des chutes et 50% sont recensés dans la salle de bain. wedi, spécialiste de longue date de la douche à l'italienne, est engagé depuis longtemps sur les questions de l'accessibilité. En 2020, l'industriel participait déjà aux côtés des pouvoirs publics, des associations et des organismes sociaux, à la commission initiée par le Ministère du logement autour de cet enjeu.

A l'heure où l'arrêté zéro ressaut est devenu obligatoire, wedi poursuit son travail de pédagogie et d'accompagnement auprès des professionnels du secteur en apportant son expertise technique. Patrick Vayssie, Responsable technique et pédagogique wedi France, et André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité, prennent la parole pour partager leur vision de ce nouvel arrêté et le rôle que wedi peut jouer dans l'accompagnement auprès des professionnels.

Expertise et co-construction aux côtés des experts de l'accessibilité

Depuis la loi de 2005, qui est le point de départ de l'accessibilité pour tous, l'industriel allemand n'a eu de cesse d'effectuer un travail très important pour faciliter la mise en œuvre de douches de plain-pied, étanches, en proposant des solutions techniques particulières. Cette expérience de longue date a permis à wedi de se positionner en acteur référent sur le sujet, capable d'apporter une vision technique à une problématique sociétale.

Sur la base de ces échanges réguliers et constructifs, wedi est dans une dynamique constante d'innovation pour proposer de nouveaux produits utiles et ergonomiques.

*« Nous sommes des spécialistes des douches dites « à l'italienne », c'est-à-dire des douches de plain-pied et nous sommes connus pour être des spécialistes de l'étanchéité à l'eau. Nous avons donc pu, juste avant la sortie de l'arrêté, participer à une réunion de travail avec les représentants du Ministère, de la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), ainsi qu'avec les porte-paroles des personnes à mobilité réduite qui avaient besoin d'un éclairage technique pour comprendre ce qu'était une douche de plain-pied. Ils avaient conscience que c'était la solution en accessibilité dans les salles de bain, mais ils ne maîtrisaient pas tous les aspects produits qui existent sur le marché ». - **Patrick Vayssie, Responsable technique et pédagogique wedi France***

*« wedi nous propose de nouvelles solutions avec un état d'esprit porté sur demain qui améliore les solutions existantes et permettra de satisfaire ses clients. wedi vient vers le CEP CICAT en tant que fabricant intéressé par le développement de nouveaux produits en nous demandant des idées pour les améliorer. [...] Nous travaillons aussi sur l'aspect esthétique, notamment par l'intégration de revêtements permettant de repérer l'espace douche dans la salle de bain (carrelage ou revêtement contrasté, etc.). Repérer cet espace, c'est important pour les déficients visuels mais aussi pour les personnes souffrant de troubles cognitifs. » - **André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité***

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de co-construction avec les entités référentes sur la question de l'accessibilité. L'industriel s'informe régulièrement auprès des experts pour s'assurer de l'adéquation entre ses produits, et les besoins concrets des utilisateurs au quotidien.

*« Dès la parution du décret, wedi est venu nous voir en nous présentant toute leur gamme pour s'assurer de la compatibilité des produits et mieux comprendre le texte. On s'est alors rendu compte que wedi faisait de l'accessibilité depuis longtemps mais sans maîtriser pleinement le plan législatif ou l'usage. wedi a mieux anticipé l'application de ces textes. C'est un fabricant qui ne va pas subir le texte mais qui au contraire va en faire une valeur ajoutée. » - **André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité***

Pédagogie et formation à destination des professionnels de la salle de bain

wedi occupe une position centrale sur la question de l'accessibilité, au carrefour de la mise en œuvre et de l'usage, qui lui permet de sensibiliser les professionnels du bâtiment à ces nouvelles problématiques. Cet effort de pédagogie est nécessaire pour éviter la stigmatisation de la douche : Les artisans doivent comprendre l'intérêt des différentes solutions pour chaque typologie de situation, en observant avec un œil différent l'aménagement d'une salle de bain. En ce sens, wedi propose des formations techniques et

de mise en œuvre, qui viennent se coupler à celles du CEP dédiées à l'usage et à la législation, qui ensemble offrent une vision à 360° sur la thématique. Le partenariat entre wedi et le CEP est amené à s'étendre, puisque les wedi experts seront bientôt formés à l'aspect législatif de l'arrêté, pour les aider à comprendre les besoins des personnes déficientes ou en situation de handicap.

*Nous mettons en situation les professionnels (usage du fauteuil roulant, sensibilisation aux différentes formes de déficience ou de handicap). On leur demande de se projeter et on les accompagne pour réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées. On peut par exemple mettre le robinet sur le grand côté du mur pour ne pas l'avoir dans le dos. Nous faisons de la pédagogie autour des besoins de l'être humain en fonction de ses déficiences, de ses usages »- **André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité***

Depuis la parution de l'arrêté, wedi est aussi mobilisé pour faciliter sa compréhension auprès des professionnels. Il participe actuellement à la rédaction d'un guide d'application de toutes les solutions existantes en partenariat avec la FFB et le CEP CICAT. Il permettra à tous les intervenants dans le cadre du bâti de mieux en comprendre les enjeux et les solutions. Le groupe de travail rassemble divers corps de métiers : carreleurs, plombiers, étancheurs, industriels fabricants de receveurs de douches etc.

*« L'étape actuelle consiste à rédiger un guide d'application qui sera publié à l'automne. Je fais partie moi-même de ce groupe de travail et notre objectif est de proposer une interprétation de l'arrêté pour pouvoir trancher un certain nombre de questions techniques au regard de la réglementation. Il y a des prises en compte de points techniques à arbitrer et à clarifier. On identifie et on propose des solutions. En parallèle, il y a des discussions avec les carreleurs, les plombiers, les bureaux de contrôle, les bureaux d'étude et des spécialistes accessibilité. La finalité est évidemment de proposer un guide suffisamment clair et exhaustif pour que l'ensemble des acteurs du secteur puissent respecter cette réglementation au bénéfice de leurs clients. »- **Patrick Vayssie, Responsable technique et pédagogique wedi France***

Encadré

Les nouvelles normes imposées par l'arrêté zéro ressaut

LE NOUVEL ARRÊTÉ PRÉSENTE DE NOMBREUSES NOTIONS TECHNIQUES :

>Il ne doit pas y avoir de différence de niveau entre le receveur et le plancher à l'entrée de la douche (ressaut positif) et à la sortie de la douche (ressaut négatif). Une douche zéro ressaut intègre forcément une pente progressive parallèle au grand côté.

>L'accès à la douche se fait parallèlement au grand côté, avec un espace d'usage ou de transfert (matérialisé par un rectangle de 1300 mm par 800 mm).

>L'espace de douche avec receveur zéro ressaut doit faire un minimum de 1200 mm par 900 mm

>Il impose la prise en compte au droit des équipements d'un espace de manœuvre ou cercle de giration de 1,5 mètre de diamètre (espace qui permet au fauteuil de se retourner dans la salle de bain).

La nouveauté : cet espace de manœuvre peut se superposer à la zone de douche. Le fauteuil peut donc faire un demi-tour complet sur le receveur pour un gain de place évident.

>Dans le cas où l'on veut conserver une baignoire, l'espace de bain doit être facilement transformable (sans intervention sur le gros œuvre), en douche zéro ressaut.

>Enfin, un indice minimum de non-glissance PN6 sur le receveur est à respecter.

Des produits wedi adaptés pour répondre aux 4 enjeux majeurs de la douche zéro ressaut

Ce nouvel arrêté fait de la douche, non plus un simple équipement à poser sur une chape, mais bien un produit à intégrer dans l'ouvrage, et qui sera soumis à une garantie décennale. Les artisans habitués aux bacs de douche, devront apprendre à maîtriser la technique du zéro ressaut. Souvent, ils font face à 4 inquiétudes auxquelles les produits wedi peuvent répondre : le zéro ressaut, l'étanchéité, l'acoustique et la non-glissance.

Le zéro ressaut

Sur la question du zéro ressaut, l'intégration des receveurs dans les planchers est centrale. wedi propose deux produits qui répondent particulièrement à la problématique.

Le receveur Fundo Primo qui a un encombrement total avec corps de siphon qui ne dépasse pas 100 mm. wedi a récemment validé sur ses siphons des essais conformément à la nouvelle norme Française DT 076-04 de Mars 2021, pour les siphons en garde d'eau de 40 mm et dans la foulée obtenu un avis technique du CSTB pour le modèle Fundo Primo avec siphon DN40 Mini Max. Par ailleurs, pour le modèle Fundo Plano, avec également une garde d'eau de 40 mm, dont l'avis technique sera disponible à l'automne avec un encombrement total receveur avec siphon intégré de seulement 65 mm.

On observe chez wedi un réel effort pour proposer des produits avec un encombrement très faible et pour faire valider des gardes d'eau de 40 mm en Avis Technique auprès du CSTB.

L'étanchéité

Dans le cas d'une douche de plain-pied, un autre sujet d'inquiétude pour les professionnels, est l'étanchéité. wedi commercialise des bandes étanches à coller au périmètre sur le plancher ou au mur avec un système d'étanchéité liquide, wedi 520. **Cette solution permet à wedi, depuis 20 ans maintenant, de garantir une étanchéité parfaite sur le périmètre du receveur.**

L'acoustique

Afin de limiter les bruits émanant de la salle de bain, qui peuvent être un facteur de stress pour les utilisateurs, l'industriel propose le produit wedi Non-Step Pro S. Cette sous-couche mince d'isolation acoustique en non-tissé, pour receveurs wedi Fundo, réduit considérablement les bruits de pas, d'impacts d'eau et d'écoulements d'eau. Le matériau, d'une grande élasticité composée de fibres non tissées, permet d'amortir les oscillations et les bruits. Il est très résistant aux sollicitations mécaniques et permet une réduction aux bruits d'impact de 28 dB, quand la valeur réglementaire est de

18 dB. Testé aux bruits d'écoulement d'eau sur une dalle béton de 20 cm, le niveau sonore enregistré est très faible avec une valeur comprise entre 16 et 20 dB, pour une douche en fonctionnement, alors que le niveau sonore exigé pour une chambre en dessous est limité à 30 dB la nuit pour ne pas perturber le sommeil des occupants.

La notion de non-glissance

wedi propose la gamme de revêtements Fundo Top pour les receveurs Fundo. Ses produits respectent les normes imposées avec des indices de non-glissance de PN12 et 18.

L'industriel souhaite aussi aller plus loin que les législations actuelles en améliorant l'indice de glissance de ses produits.

*« La norme de base de glissance d'un bac à douche, est PN6. Mais la référence aujourd'hui est plutôt PN18. Avec wedi, on se pose la question d'aller jusqu'à PN24 pour sécuriser l'usage des personnes âgées ou handicapées. Nous donnons nos objectifs à atteindre et wedi propose des solutions adaptées » - **André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité***

Pour découvrir l'interview d'André Augst, vice-président de l'association CEP CICAT et ingénieur et expert en accessibilité : [Généralisation des douches zéro ressaut. André Augst : « Cette loi, wedi l'a mieux anticipée que d'autres »](#)

Pour découvrir l'interview de **Patrick Vayssie, Responsable technique et pédagogique wedi France** : [« Un combat au quotidien pour rassurer, pour montrer nos solutions et convaincre de la faisabilité des projets »](#)

Découvrir la tribune d'Olivier Thumy, Directeur Général wedi France : [« J'entends l'inquiétude des acteurs de la construction, mais je les invite à discuter avec nous car des solutions existent pour limiter leurs contraintes ! »](#)